



# École de conduite FASTWAY

LABEL «Qualité des formations au sein des écoles de conduite»

# HORAIRES DE BUREAU ET DES COURS THÉORIQUES ET PRATIQUES



HORAIRE DES TESTS DE CODE ET BUREAU

|      | MATIN | APRES-MIDI  |
|------|-------|-------------|
| LUN. | -     | 14h à 18h30 |
| MAR. | -     | 14h à 18h30 |
| MER. | -     | 14h à 18h30 |
| JEU. | -     | 14h à 18h30 |
| VEN. | -     | 14h à 18h30 |
| SAM. | -     | -           |



HORAIRE DES COURS DE CODE THÉMATIQUES

|      | MATIN     | APRES-MIDI |
|------|-----------|------------|
| LUN. | -         | -          |
| MAR. | -         | -          |
| MER. | -         | -          |
| JEU. | -         | -          |
| VEN. | -         | -          |
| SAM. | 10h à 13h | -          |





HORAIRE DES COURS DE CONDUITE

|      | MATIN    | APRES-MIDI |
|------|----------|------------|
| LUN. | 9h à 12h | 13h à 19h  |
| MAR. | 9h à 12h | 13h à 19h  |
| MER. | 9h à 12h | 13h à 19h  |
| JEU. | 9h à 12h | 13h à 19h  |
| VEN. | 9h à 12h | 13h à 19h  |
| SAM. | 8h à 15h | -          |

\*Les cours de code thématiques sont dispensés en présentiel par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, sur différents thèmes tel que : les dispositions légales en matière de circulation routière; le conducteur; la route; les autres usagers de la route; la réglementation générale et divers; porter secours; les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule, les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité... Se renseigner auprès de l'accueil pour connaître les thèmes présentés chaque semaine.

# LE PROCEDE D'ÉVALUATION

Durée :  
45 min

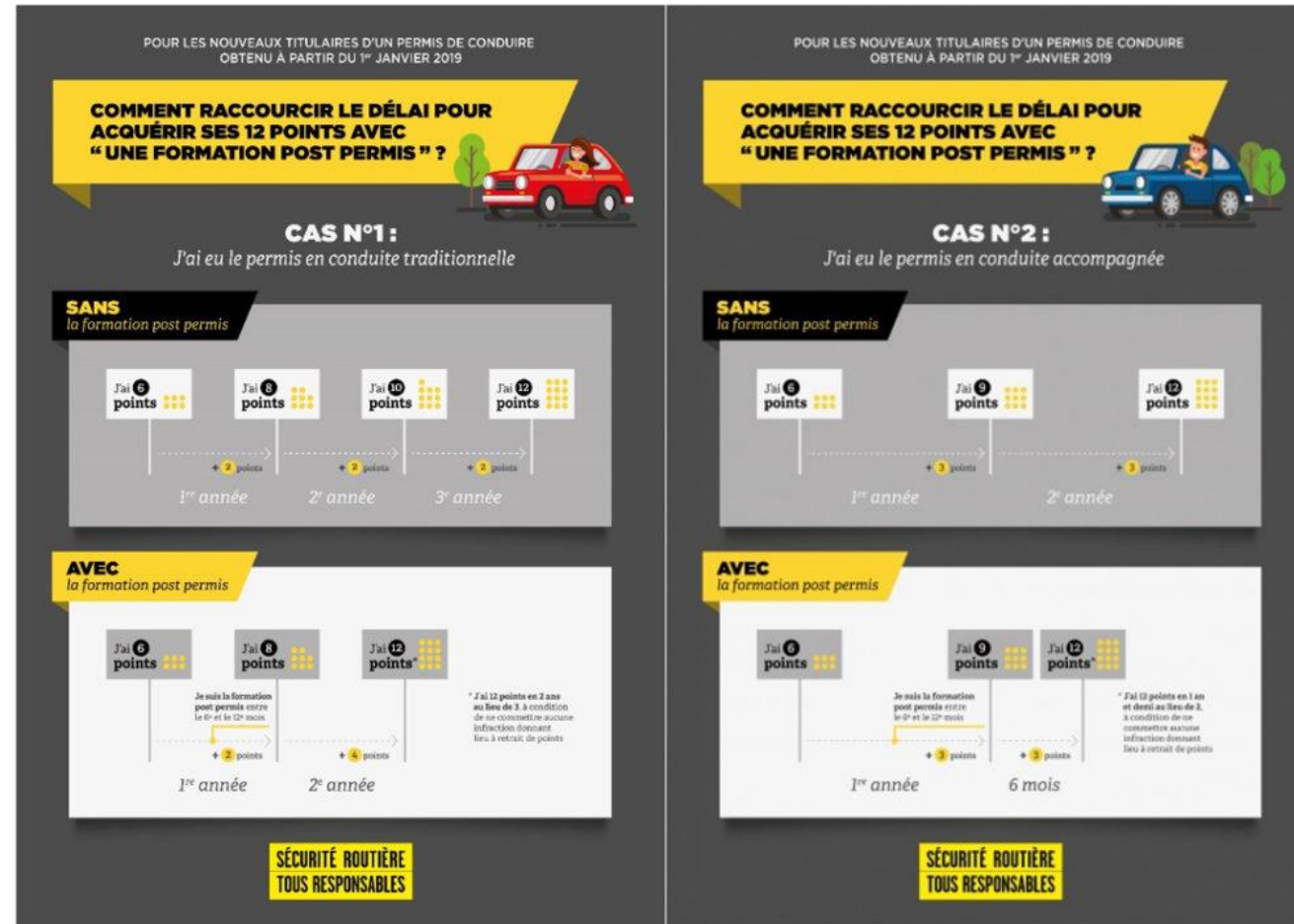
|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>LES OBJECTIFS</b>            | L'évaluation de départ permet d'estimer le nombre d'heures nécessaire à l'élève pour l'obtention de son permis de conduire B ou A1/A2 dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée.   |
| <b>LES MOYENS UTILISÉS</b>      |  <ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluation cognitive effectuée à l'aide d'un logiciel sur ordinateur</li></ul>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluation dynamique réalisée sur véhicule par un enseignant de la conduite</li></ul> |
| <b>LES COMPÉTENCES ÉVALUÉES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule;</li><li>• Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route;</li><li>• Vos compétences psychomotrices;</li><li>• Capacité de compréhension et d'apprentissage;</li><li>• Vos motivations.</li></ul>   |

# FORMATION POST PERMIS

- Depuis mai 2019, le code de la route prévoit une réduction de 3 ans à 2 ans du permis probatoire pour tous les jeunes conducteurs qui s'engagent dans une démarche volontaire de formation complémentaire au permis de conduire.

- D'une durée d'une journée, cette formation a lieu entre le sixième et le douzième mois après l'obtention du permis de conduire. Proposant de réfléchir sur sa pratique et ses comportements au volant, elle vous permettra d'adopter une conduite plus sûrs et plus responsable.

- Attention, pour bénéficier des avantages de cette formation, en plus de votre participation volontaire et active à ce stage, vous devrez également ne pas commettre d'infraction susceptible d'entraîner un retrait de point au cours de votre période probatoire.



# LES ENJEUX DES FORMATIONS aux permis de conduire des catégories A et B



## Enjeux & Objectifs

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

**ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VEHICULE UTILISE.**

L'objectif principal de l'auto-école FASTWAY est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante devant être prise au sérieux et avec assiduité.



## **Comment sont évalués vos progrès ?**

A l'aide de grilles de progression permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos savoirs comportementaux, techniques et environnementaux au fil de votre apprentissage,

Des évaluations tout au long de votre parcours vous permettant également de mesurer vos progrès et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées et que l'examen blanc sera réalisé.

# L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS B

L'épreuve théorique est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette étape est incontournable.

- Déroulement

L'épreuve du Code de la Route a été privatisée. Désormais, elle se déroule donc auprès d'opérateurs privés agréés. Le cout est de 30€ et l'examen dure 30 minutes, avec 40 questions et 4 vidéos. Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'obtenir un numéro NEPH qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

- Obtention du code

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

### Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans (arrêté du 17/11/2022). Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation (sauf catégorie A)

### Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

# L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS B

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités, l'épreuve dure 32 minutes.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses, Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence données, un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétence dans une grille d'évaluation.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

## CRITERES D'EVALUATION

- ▶ Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- ▶ Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes.
- ▶ Réaliser 2 manœuvres.
- ▶ Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de 1<sup>er</sup> secours.
- ▶ Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- ▶ Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- ▶ Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

# L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS A1 / A2

## CRÉATION D'UNE ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO (ETM) DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> MARS 2020

Alors que les candidats au permis moto devaient jusqu'à présent passer l'épreuve théorique générale dont les questions s'inscrivent dans le contexte de la conduite d'un véhicule automobile, une épreuve théorique spécifique moto (ETM) est instaurée. Elle comprend 40 questions à choix multiples sous forme d'images fixes et de vidéos. Ces questions, et notamment celles qui ont trait à la sécurité (éléments mécaniques ou équipements de protection individuelle), sont abordées en adoptant le point de vue du motard.

Le candidat doit apporter les réponses exactes à au moins 35 de ces questions pour réussir l'épreuve. Une fois validé, l'ETM est valable cinq ans (voir l'arrêté du 17/11/2022). L'ETM concerne tous les candidats inscrits au permis de conduire des catégories A1 et A2 et se tient dans l'un des centres d'examen des organismes agréés.



# L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS A1/A2

## L'examen pratique comprend deux phases :

L'épreuve dite « plateau » (hors circulation) : durée 10 minutes

Cette épreuve comporte toujours six manœuvres :

- déplacement sans l'aide du moteur
- allure réduite sans passager,
- manœuvre de freinage,
- allure réduite avec passager,
- manœuvre de slalom,
- manœuvre d'évitement.

Ces manœuvres se suivent désormais de manière continue. Le candidat dispose d'une tentative pour la réalisation du déplacement de la moto sans l'aide du moteur et de deux essais pour les manœuvres dynamiques. Toute chute est éliminatoire.

L'interrogation orale et les vérifications techniques, qui étaient antérieurement organisées avant l'épreuve de plateau, sont supprimées au bénéfice de la création de l'ETM.

L'épreuve en circulation plus orientée vers la sécurité du motard : durée 40 minutes

La durée de l'épreuve en circulation est allongée afin de mieux évaluer la capacité du candidat à maîtriser les enjeux liés à sa sécurité sur la route.

La technique de la trajectoire de sécurité est évaluée lors de cette épreuve. Il s'agit dorénavant de vérifier systématiquement le positionnement de la moto sur la chaussée. En fonction du type et de l'état de la chaussée, le motard doit adopter une trajectoire qui permet la meilleure visibilité en sortie de virage, à droite comme à gauche. Les premiers examens pratiques (épreuves plateau et en circulation) débiteront le 1er mars 2020. L'épreuve plateau validée avant le 1er mars 2020 reste toutefois valable après la mise en œuvre de la réforme.

## ISSUE DES ÉPREUVES

2 jours ouvrés minimum après les épreuves, l'examineur délivre un certificat d'examen du permis de conduire. Si le résultat est favorable, le certificat d'examen vaut titre de conduite pendant 4 mois, en attendant la délivrance du permis de conduire définitif. Il permet au conducteur de conduire seulement sur le territoire national.



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A

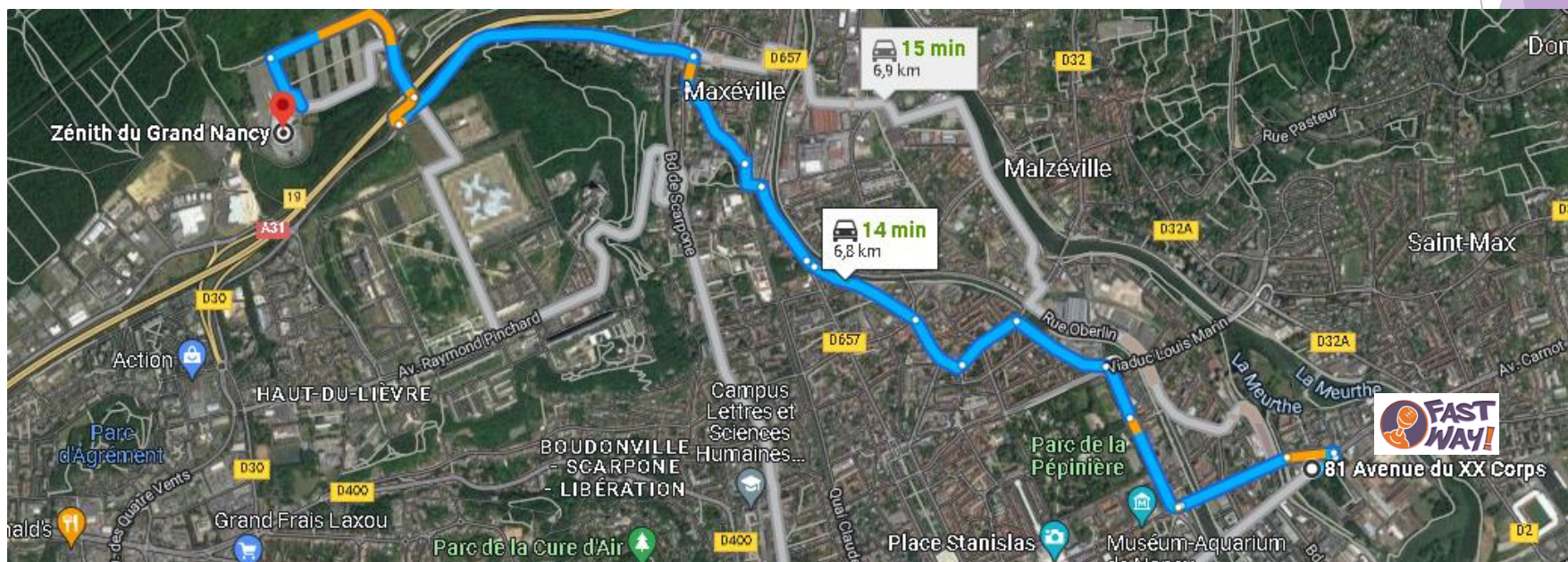


FORMATION 7H

# LES PRECISIONS POUR LES FORMATIONS

## 2 ROUES

- La piste est située au Zénith de Nancy à 7 kms soit **15 minutes de l'école de conduite** ou environ **30min en vélo/trottinette**
- La capacité d'accueil est de **3 élèves maximum en moto et individualisé en scooter**
- Il n'y a pas de modalité d'accueil (pas de salle d'attente, pas de point d'eau, ni de sanitaires)
- Nous disposons de 6 véhicules : 1 MT09 Yamaha / 2 MT03 Yamaha / 1 MT07 YAMAHA / 1 MT125 YAMAHA / 1 scooter 49.9cm<sup>3</sup> YAMAHA
- L'enseignement est assuré par 1 formateur moto, pédagogue, professionnel et passionné de motos



# LE PARCOURS DE FORMATION PERMIS B

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

- Parcours théorique

La formation théorique qui porte sur des questions «d'entraînement au code » pourra être suivi à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média, avec un enseignant ou via Internet grâce à une application ICI CODE de Planète Permis.

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme.

- Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- ✓ En ville ;
- ✓ En rase campagne ;
- ✓ Sur autoroute ;
- ✓ De nuit (leçons prises en hiver).

Un voyage école peut vous être proposé

Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, d'utiliser un GPS, de favoriser l'autonomie, d'apprendre en observant les autres élèves.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.



# LE PARCOURS DE FORMATION PERMIS A



Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

## ➤ Parcours théorique

La formation théorique qui porte sur des questions «d'entraînement au code » pourra être suivi à votre rythme, avec un support média via Internet grâce à une application ICI CODE de Planète Permis.

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme.

## ➤ Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- ✓ En ville ;
- ✓ En rase campagne ;
- ✓ Sur autoroute ;
- ✓ De nuit (leçons prises en hiver).

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

# LE PARCOURS DE FORMATION PERMIS AM

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

## ➤ PARCOURS THEORIQUE

Le parcours de formation prévoit un minimum d'une heure de cours théorique collectif, en salle en présence d'un enseignant.

Il consiste en une sensibilisation au Code de la Route.

## ➤ PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

A travailler sur piste, dont les conditions d'usage sont les suivantes :

Adresse : Zénith du Grand Nancy, 54320 Maxéville

Temps de parcours à partir de l'école de conduite : environ 15 minutes selon les conditions de trafic

La Piste est partagée avec deux autres moto-écoles, Capacité d'accueil : 1 élève à la fois travaillera sur la piste, en plus de l'enseignant.

Disponibilité de la piste : La piste est accessible du lundi au samedi de 8H à 19H.



# LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE : SES AVANTAGES

6  
A  
V  
A  
N  
T  
A  
G  
E  
S



Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans.

Elle augmente vos chances de réussite à l'examen.  
77% contre 54% en filière classique.

La conduite accompagnée peut vous permettre de réduire le cout de votre formation.

La conduite accompagnée réduit les risques d'accidents.

La conduite accompagnée peut réduire le prix de votre assurance auto.

La conduite accompagnée vous permet de réduire la période probatoire du permis de 3 ans à 2 ans.

# LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

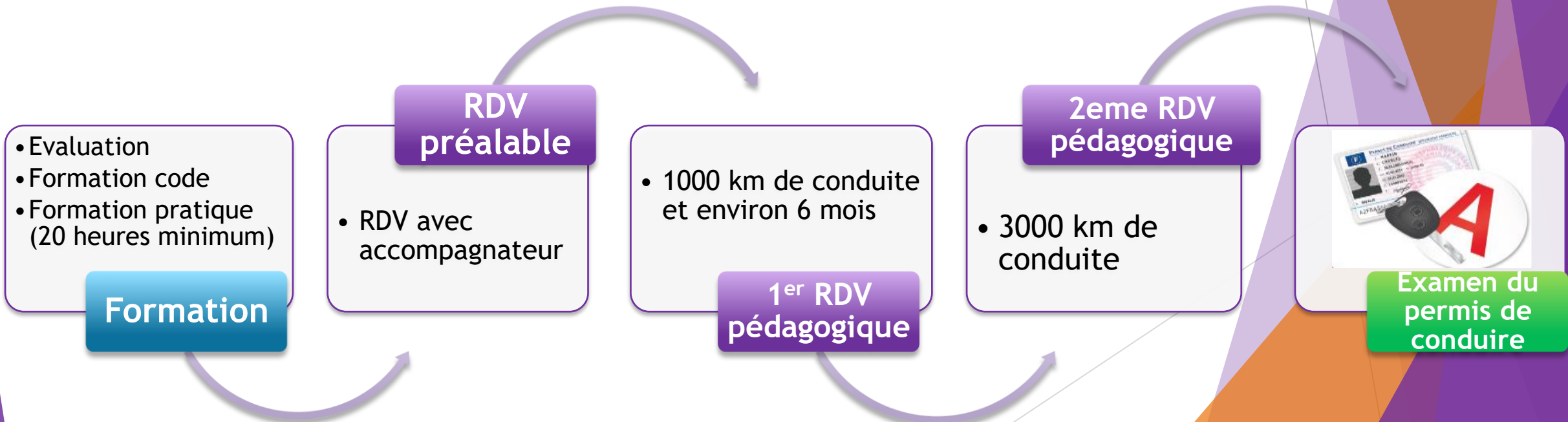
## BON A SAVOIR

### Les accompagnateurs doivent

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Obtenir l'accord de l'assureur
- Ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- Participer au RDV préalable qui clôture la formation initiale

### Documents à présenter en cas de contrôle routier

- Le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie et le livret d'apprentissage AAC
- Le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- Le permis de conduire de l'accompagnateur



# LA CONDUITE SUPERVISÉE

La **conduite supervisée** permet d'acquérir plus d'expériences pratiques en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de 20h de conduite minimum avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> Sans kilométrage ni durée imposés, vous pourrez, à votre rythme, PRATIQUER et APPRÉHENDER SEREINEMENT l'examen du permis de conduire !





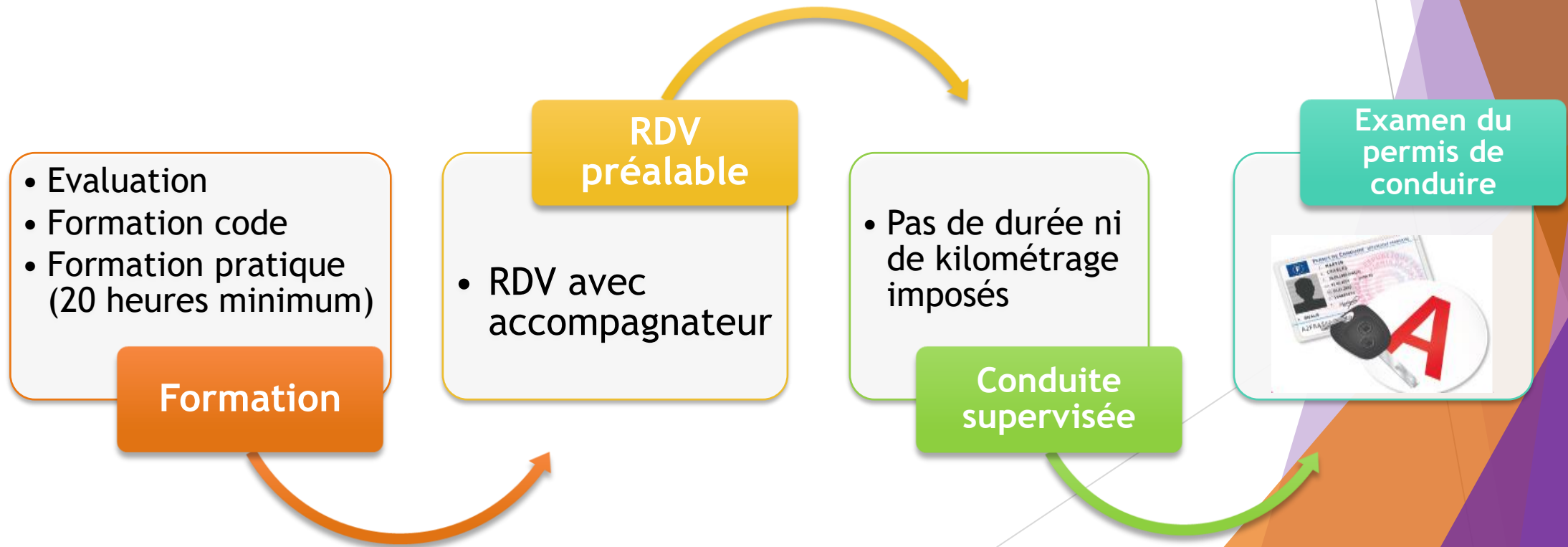
# LA CONDUITE SUPERVISÉE

## Les accompagnateurs doivent

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Obtenir l'accord de l'assureur
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- Participer au RDV préalable qui clôture la formation initiale

## Les conditions pour l'élève

- Avoir 18 ans ou plus
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir réussi l'examen théorique du code de la route
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant expert de l'école de conduite (20 heures minimum)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite



# LA GESTION DES RECLAMATIONS

Les réclamations clients peuvent être transmises via la boîte mail, appels téléphoniques, courriers ou en face à face.

Elles sont gérées, selon le degré d'importance, par la chargée de clientèle, l'enseignant ou le gérant.

Nous disposons de 10 jours à compter de la réception de la réclamation pour en accuser réception. Les réclamations sont référencées afin d'en assurer le suivi en indiquant la date à laquelle nous avons accusé réception de la réclamation et veiller à son traitement dans les délais impartis.

Nous informons le client du suivi de sa réclamation, une réponse sera apportée dans un délai de 1 mois à compter de la réception de la réclamation. Si celle-ci n'est pas satisfaisante, le client sera informé des voies de recours dont il dispose.

Tous nos collaborateurs sont qualifiés pour gérer les réclamations, toutefois la validation du gérant peut être nécessaire.

Le recueil des réclamations est également exploité afin d'identifier d'éventuels dysfonctionnements, manquements ou mauvaises pratiques.

Ainsi, des actions correctives pourront être menées afin d'assurer une satisfaction client optimale.

# INFOS COMPLÉMENTAIRES

## LES MODES DE FINANCEMENT



Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats du questionnaire de satisfaction



Mode de Paiement  
Accepté



€  
Virement  
Bancaire



**GARANTIE  
FINANCIÈRE**